

## Titres de séjour: la consultation sur Internet

À partir d'aujourd'hui, les ressortissants étrangers peuvent éviter d'inutiles queues aux guichets des Bureaux d'Immigration des *Questure* pour savoir si leur titre de séjour est prêt.

La Police d'État a créé un espace informatif consacré aux titres de séjour, que l'on peut directement consulter sur le site institutionnel. Le ressortissant étranger dans l'attente du premier titre de séjour, du renouvellement ou d'un duplicata trouvera une réponse sur le web, en se connectant à notre site, qui permet d'accéder à une banque de données spécifique contenant tous les renseignements relatifs à son dossier. Ce même service est disponible sur [www.poliziadistato.mobi](http://www.poliziadistato.mobi) pouvant être aisément consulté à partir d'un téléphone portable.

Après avoir sélectionné la langue connue (à choisir parmi les six/les langues suivantes : l'italien, l'anglais, le français, l'espagnol, le russe et l'arabe), le ressortissant étranger devra insérer dans la case indiquée le numéro de son dossier (en précisant s'il a déposé sa demande à la Questura ou au commissariat), ou bien le numéro de la lettre recommandée (s'il a déposé sa demande à la Poste).

Après quelques minutes de recherche parmi les données contenues dans le système, le service donnera les renseignements requis : le titre de séjour **est prêt / n'est pas encore prêt**. Le système indiquera également le lieu où le demandeur devra se rendre pour le retrait, à travers la consultation d'une carte géographique couvrant tout le territoire national. Cet outil permet d'aboutir immédiatement au résultat final, sans passer par les différentes phases de l'instruction du dossier.

Les modalités de retrait du permis de séjour, gérées par chaque Questura, restent inchangées.

Le ressortissant étranger pourra aussi ajouter cette banque de données à sa page d'accueil personnalisée de « iGoogle », en utilisant les multiples canaux dont la technologie des communications dispose.

Ces nouveaux outils et des procédés plus aisés permettent d'orienter les ressortissants étrangers et les institutions vers des solutions optimales.

29/04/2009